

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - 2, impasse Docteur Zamenhof - Cession d'une propriété bâtie au Foyer Dijonnais**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 22 octobre 2007, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une maison d'habitation, comprenant deux logements dont un occupé, 2, impasse Docteur Zamenhof, cadastrée section CL n°131, d'une surface habitable d'environ 150 m², moyennant le prix de 250 000 €.

Le Foyer Dijonnais a confirmé son intérêt d'acquérir cette propriété bâtie.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder ce bien, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider la cession par la Ville, au Foyer Dijonnais, représenté par M. Emmanuel Picard, Directeur Général, 8, rue Févret - BP 30312 - 21003 Dijon cedex, d'une propriété bâtie 2, impasse Docteur Zamenhof, cadastrée section CL n°131, d'une surface habitable d'environ 150 m², moyennant le prix de 250 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, *L'Adjointe*

Colette Popard
Colette Popard

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

PUBLIÉ LE 22/05/08



